

La "suédoise" devra briser ses tabous budgétaires

• Le trou budgétaire est dramatique : le gouvernement fédéral doit désormais trouver 4,2 milliards d'euros.

• Il faudra peut-être briser certains tabous pour faire des économies et trouver de nouvelles recettes.

• La hausse générale de la TVA et le contrôle des revenus réels des chômeurs pourraient être des pistes.

Le fédéral croule sous les catastrophes budgétaires

Le gouvernement fédéral est confronté au principe de réalité. En psychanalyse freudienne, ce concept postule la capacité de reporter à plus tard ses satisfactions pulsionnelles en tenant compte des exigences du monde... C'est ce que va devoir faire la "suédoise" : un tri dans ses désirs politiques sacrifiés sur l'autel du réalisme budgétaire.

Car la majorité doit désormais trouver 4,2 milliards d'euros. Soit près du double de l'effort annoncé initialement pour garder le budget de l'Etat dans les clous en 2016 et 2017. La VRT et la RTBF ont été les premières à l'annoncer jeudi soir. Dans les minutes qui ont suivi, le cabinet de la ministre du Budget Sophie Wilmès (MR) a confirmé la mauvaise nouvelle dans un communiqué. Les prévisions macroéconomiques du Bureau du Plan, rendues début septembre, ont en effet bouleversé les comptes fédéraux. "Pour suivre la trajectoire budgétaire reprise dans le programme de stabilité 2016-2019, un effort supplémentaire doit être réalisé à hauteur de 2,3 milliards d'euros en 2016 et de 1,9 milliard supplémentaire en 2017", explique le cabinet du Budget.

Pour 2016, l'effort supplémentaire à accomplir provient notamment de la révision à la baisse des recettes fiscales (moins 540 millions d'euros au total) au

niveau du précompte mobilier, des rentrées TVA et des accises.

Pour 2017, l'indexation des salaires et des allocations creuse le trou de quelques centaines de millions. Et, tout comme pour 2016, les recettes fiscales s'annoncent moins bonnes qu'espéré.

Au sein du gouvernement, c'est la douche froide. Une source fédérale nous glisse que, cette fois, il faudra s'attaquer aux tabous : "On ne pourra pas venir avec des mesurette..." La tâche semble titanesque.

Dans les cabinets ministériels fédéraux, lassés par cette course permanente aux euros, on cherche la solution à cette impasse et à cette situation d'ajustement budgétaire permanent. Mais le gouvernement est actuellement loin du compte. D'autant plus que le Premier ministre Charles Michel est à New York pour l'assemblée générale des Nations unies, avec Didier Reynders et Alexander De Croo. Pas de négociations possibles cette semaine, donc.

Le "catalogue des horreurs"

Il faudra, notamment, déterminer si la Belgique veut toujours revenir à l'équilibre budgétaire en 2018 ou bien si elle veut se donner un peu d'oxygène. Avec 4,2 milliards à trouver, l'hypothèse d'un report de l'équilibre est désormais de l'ordre de la haute probabilité.

Mais cela ne suffira pas. Il faudra que la "suédoise" aille au bout de ses limites pour ajuster ses finances. Il va falloir ressortir des dossiers qui fâchent, ce que l'on nomme, dans le jargon de la rue de la Loi, le "catalogue des horreurs", et faire un vaste deal où chacun devra renoncer à certains de ses tabous.

Certaines pistes sont déjà activées. Un exemple : le ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA) a dû récemment renoncer à une taxe sur les plus-values et une hausse du précompte mobilier qu'il proposait pour financer sa grande réforme de l'impôt des sociétés. L'Open VLD avait tout de suite "tué" son idée. Et bien, il va peut-être falloir la ressortir du frigo...

Ce n'est pas tout. On trouve aussi dans les "horreurs" qui pourraient revenir à la table des négociations la hausse généralisée de la TVA. Discutée dans le cadre du "tax shift", elle avait été finalement abandonnée. Autre idée explosive qui pourrait s'inviter en réunions intercabinets : le contrôle du revenu réel des chômeurs. Même régime pour la réduction de l'enveloppe bien-être qui permet d'aider les personnes les plus démunies. Mais c'est "touchy" (lire ci-dessous).

La reprise du conclave budgétaire s'annonce terriblement difficile. Et la Commission européenne attend le budget belge pour le 15 octobre. La Belgique devra convaincre.

F.C.

4,2 milliards

D'EUROS

C'est le montant que le fédéral doit trouver pour équilibrer ses comptes pour 2016 et 2017.

Chômage

Contrôle des revenus réels des chômeurs

Enquête. Entre la future indexation des salaires et des allocations sociales (prévue en 2017) et les recettes fiscales en berne, une idée audacieuse circule dans les couloirs des cabinets ministériels sans qu'aucun parti n'ose mettre le dossier sur la table : le contrôle du revenu réel des personnes bénéficiant d'allocations de chômage. Cette enquête concernerait la dernière phase de la période de chômage, c'est-à-dire lorsque les allocations ont atteint leur niveau forfaitaire après une période dégressive. L'idée serait de fonctionner selon le même modèle que les enquêtes pour l'octroi du revenu d'intégration ou de la Grapa (Garantie de revenus aux personnes âgées) qui nécessite une vérification des revenus des personnes concernées (revenus immobiliers et mobiliers, pensions, revenus professionnels, etc.). En résumé, si cette mesure passait, un chômeur qui, par exemple, possède des immeubles mis en location pourrait perdre ses droits au chômage. Au sein du gouvernement, on parle d'une économie possible de 100 millions d'euros par an. Mais l'aile gauche du CD&V coince. C'est qu'une telle enquête sur les revenus changerait la philosophie même de la sécurité sociale à la belge (lire ci-contre). **F.C.**

De l'assurance chômage à l'assistance sociale

Aujourd'hui, pour autant qu'il ait travaillé un nombre minimum de jours, le salarié qui perd son job perçoit une allocation de chômage, dont le montant variera avec le temps.

Durant la première période, qui dure un an, il perçoit 65% (pendant 3 mois) puis 60% (pendant 9 mois) du dernier salaire perçu (plafonné).

S'il n'a toujours pas retrouvé d'emploi, il entre dans la deuxième période, d'une durée de 2 mois, prolongée de 2 mois par année de passé professionnel (avec un maximum de 36 mois). Pendant cette deuxième période, l'allocation s'élève d'abord (pendant maximum 12 mois) à 60%, 55% ou 40% du dernier salaire perçu, selon qu'il est cohabitant avec charge de famille, isolé ou cohabitant. Ensuite, intervient la dégressivité: l'allocation se réduit en quatre étapes, pour atteindre un montant forfaitaire.

Vient alors la troisième période, où le chômeur perçoit une allocation forfaitaire, dont le montant ne dépend plus du passé professionnel, mais uniquement de la situation familiale (1 180 €, 991 € ou 523 €).

C'est lors de cette troisième période, soit après maximum quatre ans de chômage, qu'interviendrait la modification souhaitée par certains membres du gouvernement fédéral. L'oc-

troi de l'allocation de chômage serait conditionné à une enquête sur les ressources du chômeur. S'il s'avérait que celui-ci n'est pas dans le besoin, l'allocation de chômage ne lui serait pas accordée.

Un coup dans la sécu

Un dispositif qui s'inspire de ce qui existe pour le revenu d'intégration sociale (RIS) octroyé par le CPAS aux

personnes sans emploi et exclues du chômage. Avant d'octroyer le RIS, le CPAS doit en effet s'assurer que le demandeur ne dispose pas de ressources suffisantes, en vérifiant ses revenus (professionnels, biens immobiliers, capitaux

mobiliers,...) mais aussi ceux de ses cohabitants (conjoint et ascendant ou descendant au premier degré).

Dans cette troisième période, l'allocation de chômage cesserait donc d'être une assurance contre les risques sociaux, c'est-à-dire un revenu de remplacement pour lequel le travailleur se constitue des droits via ses cotisations sociales, pour devenir une assistance sociale, c'est-à-dire une aide aux personnes nécessiteuses et seulement à elles. Ce qui générerait quelques économies budgétaires mais porterait un sérieux coup à la sécurité sociale telle qu'elle a été conçue dans notre pays dans les années 1940.

L. G.

1 180 €

FORFAIT

L'allocation de chômage forfaitaire s'élève à 1 180 € par mois pour une personne avec charge de famille.

Allocations sociales

Enveloppe “bien-être” rabotée

Comme sous Di Rupo. C'était l'un des coups d'éclat du gouvernement Michel : l'enveloppe “bien-être” pour la période 2015-2016 avait été octroyée à 100 %. Ce matelas de plusieurs centaines de millions d'euros permet d'améliorer les allocations sociales les plus basses, surtout les pensions, et les revenus de remplacement. Cette décision aux allures “sociales” était destinée à compenser, pour les personnes les plus précarisées, l'effet du saut d'index. Afin d'équilibrer les comptes, l'idée circule dans les coulisses fédérales de ne plus octroyer l'enveloppe “bien-être” à 100 %. Mais, par exemple, à 50 % ou 60 % seulement. *“On ferait simplement ce qui avait été fait sous le gouvernement Di Rupo”,* glisse une source “suédoise”. Les économies ainsi permises s'élèveraient à 300 ou 400 millions d'euros. La non-affectation totale de l'enveloppe “bien-être” embarrasserait naturellement le CD&V, le parti le plus à gauche du gouvernement, mais aussi le MR qui veille à soigner son image sociale. **F.C.**

Fiscalité

Hausse générale de la TVA

Consommation. On en avait beaucoup parlé lors de la négociation du “tax shift” fédéral, la réforme fiscale adoptée en juillet 2015. L'idée d'une hausse générale de la TVA – le taux de 21 % passerait à 22 % – fait toujours fantasmer certains. Elle avait été abandonnée faute d'accord politique. Le gouvernement n'avait finalement revu à la hausse que la TVA sur l'électricité (qui est repassée de 6 % à 21 %). La proposition d'une hausse générale de la TVA avait été introduite par le ministre des Finances N-VA, Johan Van Overtveldt. Cette augmentation devait permettre de baisser l'impôt direct sur les revenus du travail. Il avait immédiatement essuyé un tir de barrage de la part de ses partenaires au sein du gouvernement. La hausse générale de la TVA devait toutefois être contrebalancée par une réduction de taux portant sur les biens de première nécessité (de 6 à 5,5 %). Mais cette piste de nouvelles recettes coïncide toujours politiquement car elle serait impopulaire : on puise directement dans la poche des consommateurs. Ensuite, l'impact de la mesure pour les caisses de l'Etat est incertain : en augmentant les prix, l'indice-pivot serait plus vite atteint, ce qui provoquerait une indexation plus rapide et donc un surcoût pour les finances publiques. **F.C.**